

CONCOURS GAGNEZ VOTRE PISCINE OU VOTRE SPA

D'UNE VALEUR POUVANT ATTEINDRE JUSQU'À 5000\$

Aidez-nous à choisir les détaillants,
conseillers et installateurs de l'année

Pourquoi y participer ?

- Avec les nouvelles façons de faire, c'est facile d'y participer ! De plus, cela vous donne une belle visibilité !
- Par votre participation vous démontrez votre souci de la satisfaction de votre clientèle, un critère incontournable pour susciter la fidélisation!
- Pour obtenir une rétroaction sur la satisfaction de votre clientèle.
- Vous recevrez 1000\$ si le gagnant a acheté à votre commerce.
- Pour motiver vos conseillers à se surpasser puisque le gagnant recevra 1000\$!
- En encourageant vos équipes d'installateur à promouvoir le concours, ils courent aussi la chance d'être nommé installateur de l'année !

Dates à retenir

Lancement du concours:

1^{er} janvier 2022

Période d'éligibilité:

1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Date limite d'inscription:

31 décembre 2022 à 23h59

Date du tirage:

14 janvier 2023

Dévoilement des détaillants et professionnels gagnants:

Lors du Gala de l'ACPQ

Étapes et instructions à retenir

- Apposez l'autocollant avec le code QR sur le bureau du vendeur afin que le client soit en mesure de le scanner au moment de l'achat.
- Remettez un carton avec code QR aux clients n'ayant pas accès à leur cellulaire lors de l'achat.
- Accrochez vos affiches aimantées sur vos piscines afin de rappeler aux clients qu'acheter chez vous peut porter chance.
- En plus de courir la chance d'être élu détaillant de l'année, vos équipes de ventes et d'installateurs aussi ont la chance de se faire reconnaître
- Parlez de sécurité avec vos clients et courez la chance d'être choisi Détaillant sécuritaire de l'année.

Renseignements

acpq.com

info@acpq.com

450 581-0414 / 1-888-581-0414



ASSOCIATION DES
COMMERCANTS DE
PISCINES DU QUÉBEC

